DECLARATION D'UN PRODUIT A L'INVENTAIRE SIMMBAD

Rappel des principes généraux pour l'utilisation de Simmbad

- Un champ marqué d'un astérisque est un champ obligatoire
- Un champ où il y a un calendrier est un champ de date. Vous pouvez saisir librement la date ou cliquer sur le calendrier pour choisir une date
- Un champ texte est un champ de saisie libre
- Un champ avec l'icône suivante est un champ dit « d'auto-complétion ». Vous devez rentrer les premiers caractères de votre recherche, puis cliquer sur l'élement à sélectionner dans la liste déroulante qui apparaît.

Se connecter à l'application Simmbad

La connexion se fait par le bais d'un couple identifiant/mot de passe.
Le mot de passe n'est pas modifiable personnellement. C'est une attribution automatique du système.

Important :

Le couple identifiant/mot de passe pour réaliser les déclarations de quantité des produits biocides est différent du couple identifiant/mot de passe détaillé dans cette notice. Ainsi sur Simmbad, vous serez en possession de 2 couples identifiant/mot de passe :

- un pour déclarer vos quantités de produits ;
- un pour déclarer/modifier vos déclarations de produits.

1. Aller dans accès professionnel

2. Cliquez sur « Déclaration inventaire »

3. Accéder à votre espace

Remplir les champs « identifiant » et « mot de passe » puis cliquez sur « se connecter »

4. Sélectionner l'onglet « Demandes », et le sous-onglet « nouvelle demande »

Choisir la catégorie de demande « Déclaration inventaire »
Puis choisir le type de demande « Déclaration à l'inventaire »
Et appuyer sur le bouton « Créer »

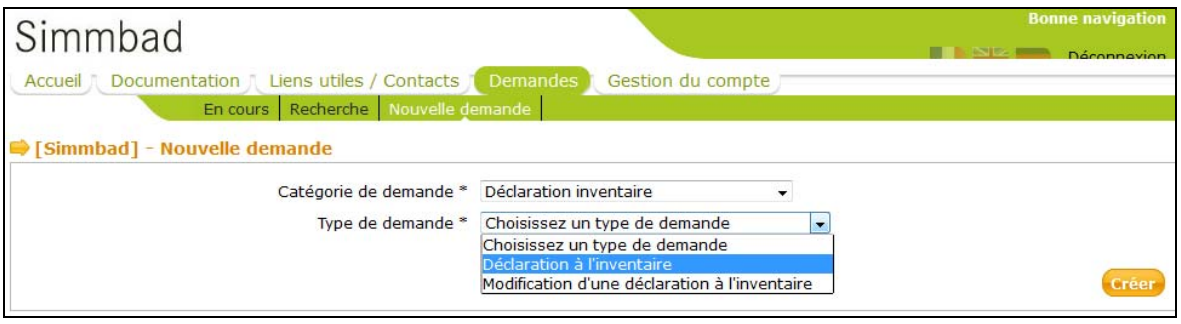

5. Une déclaration en mode « brouillon » apparaît avec les champs à compléter

Renseigner les champs :

- Produit
- Marque commerciale
- N° R4BP¨si connu
- Tiers demandeur (si besoin) – voir la procédure pour un tiers demandeur
- Les champs relatifs à une AMM transitoire si nécessaire

Puis appuyer sur le bouton « Créer »

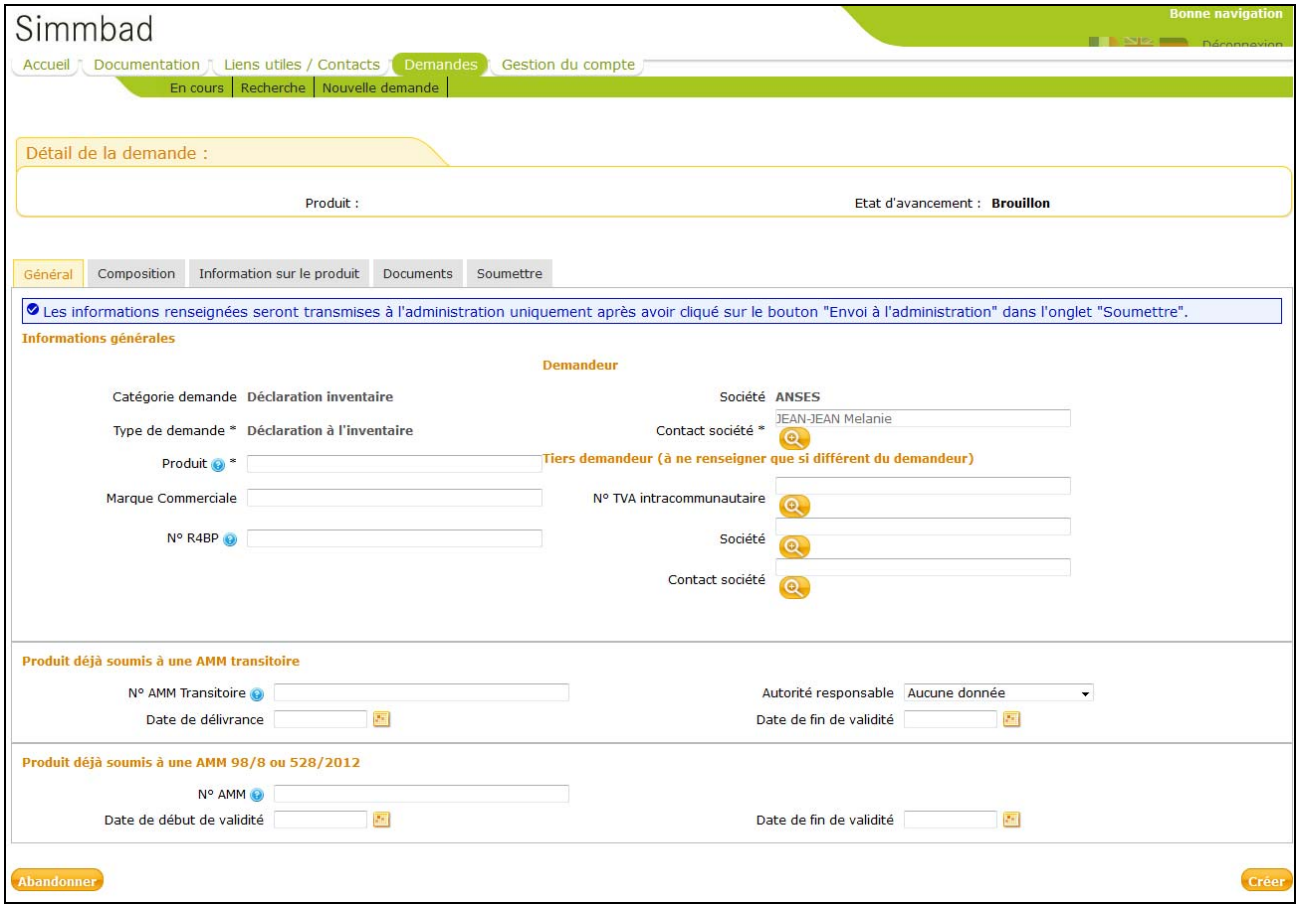

6. Il faut ensuite compléter les différents onglets de la déclaration

Renseigner les onglets :

- Composition
- Information sur le produit
- Documents

Une fois les champs obligatoires soumis, vous pouvez cliquer sur l'onglet « Soumettre »

a. Onglet « COMPOSITON »

Effectuer les actions dans l'ordre suivant :

- Appuyer sur le bouton « Choisir l'unité des ingrédients » et sélectionner une unité
- Appuyer sur le bouton « Ajouter une substance active ». Pour choisir une substance active, vous pouvez renseigner soit :
  - le numéro CAS
  - ou le nom de l'ingrédient.
- Renseigner la concentration dans l'unité que vous avez sélectionnée
- Renseigner la concentration dans l'unité « % Masse/Masse »
- Appuyer sur le bouton « Enregistrer » ou « Enregistrer et ajouter une substance active »

Attention : cet onglet ne sera plus modifiable une fois la déclaration soumise. Il ne sera pas possible de faire une modification de déclaration pour changer la composition du produit. Il vous faudra faire une nouvelle déclaration.

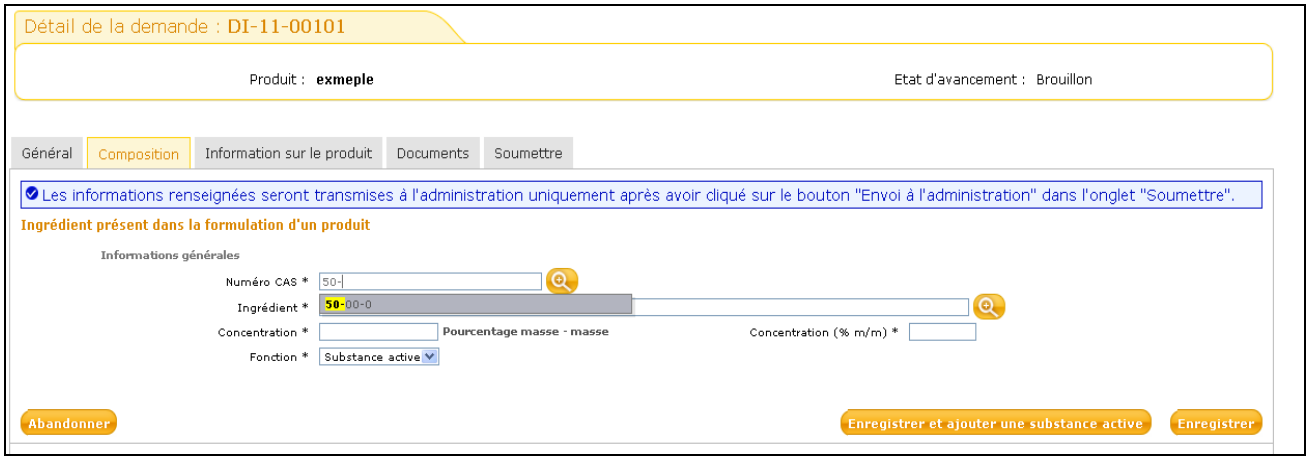

b. Onglet « INFORMATION SUR LE PRODUIT »

Renseigner obligatoirement les champs suivants :

- Type de préparation
- Catégories d'utilisateurs
- TP (type de produit)
  Attention : ce champ ne sera plus modifiable une fois la déclaration soumise. Il ne sera pas possible de faire une modification de déclaration pour changer la composition du produit. Il vous faudra faire une nouvelle déclaration.
- Classification règlement CLP 1272/2008 (voir « Classification CLP » dans la documentation de Simmbad)
  - si votre produit n'est pas classé, taper pour chaque champs : « N/A-Pas classé » et le sélectionner ensuite dans la liste déroulante
  - dans le cas de produits classés, pour accéder à certaines classifications, il vous faudra dans un premier temps rentrer une classe de danger.
- Usage inventaire (seuls les usages correspondants au(x) TP(s) sélectionné(s) apparaisse(nt)).

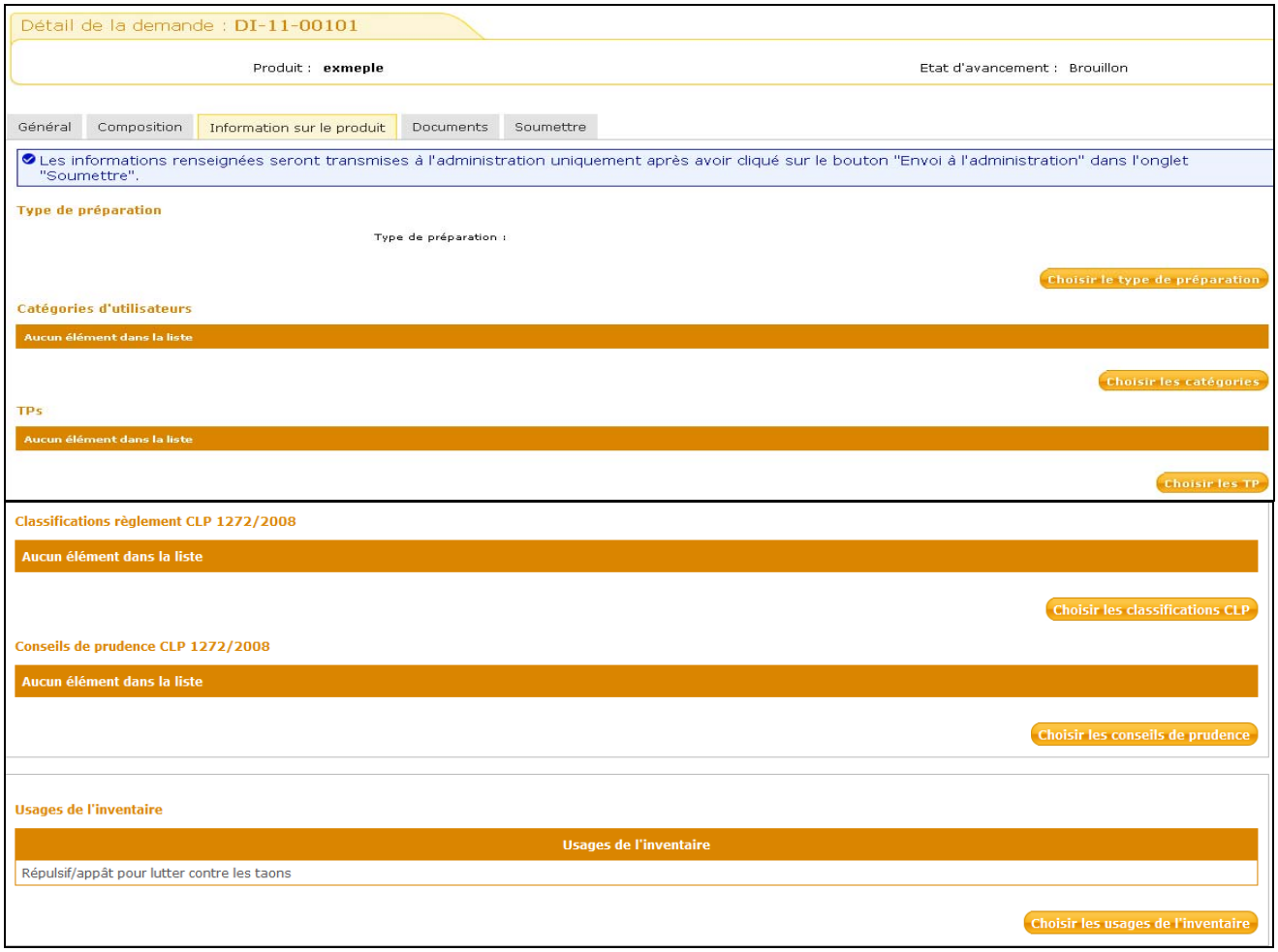

c. Onglet « DOCUMENTS »

Vous devez enregistrer une fiche de données de sécurité (FDS) pour votre produit.
Dans l'onglet « Document », cliquer sur « Documents envoyés par l'industriel ».

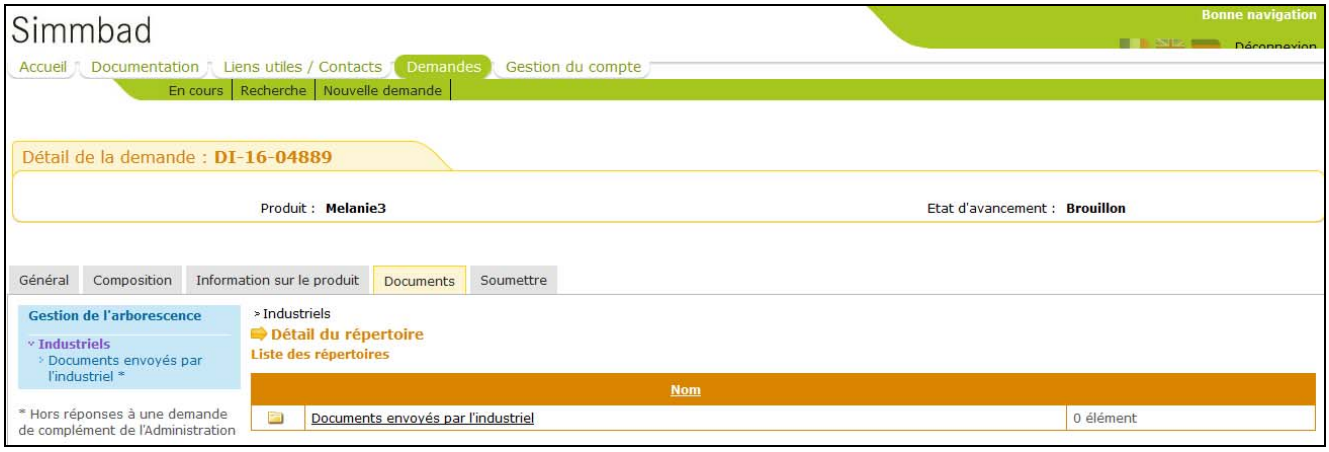

Cliquer sur « Transmettre un fichier ».

Cliquer sur le bouton « parcourir » afin de choisir votre fichier sur votre ordinateur.
Renseigner le champ « Note », puis appuyer sur le bouton « Créer »

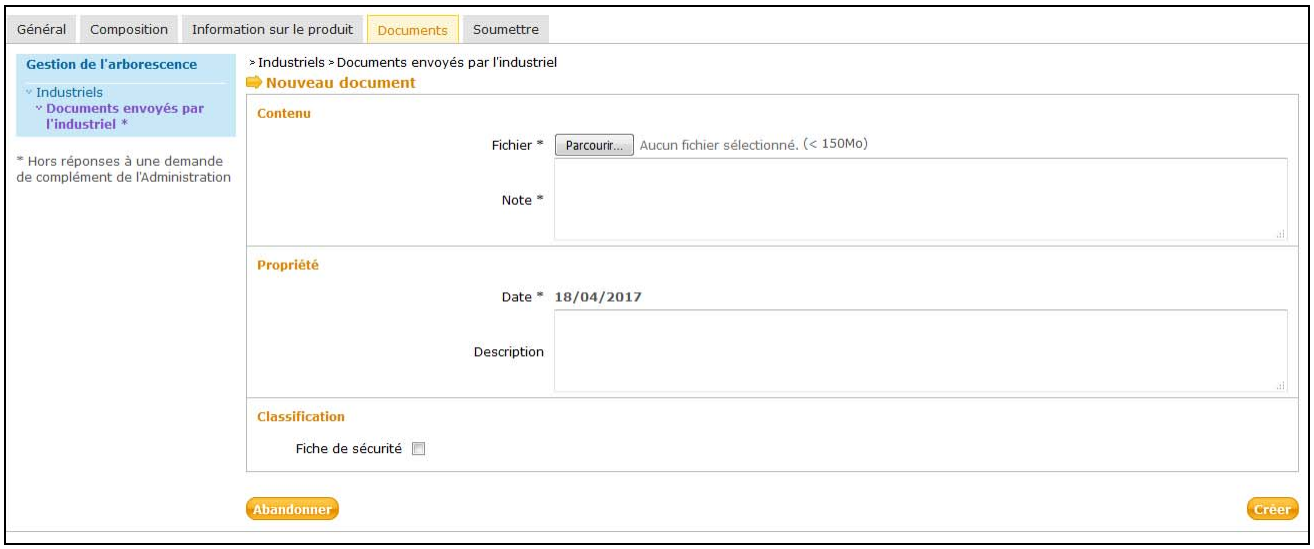

7. Soumettre la déclaration

Cliquer sur l'onglet « Soumettre ».

Des avertissements s'affichent, en rouge, en haut de page si des champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les champs complétés, appuyer sur le bouton « Envoyer votre demande à l'administration » situé au bas de la page.

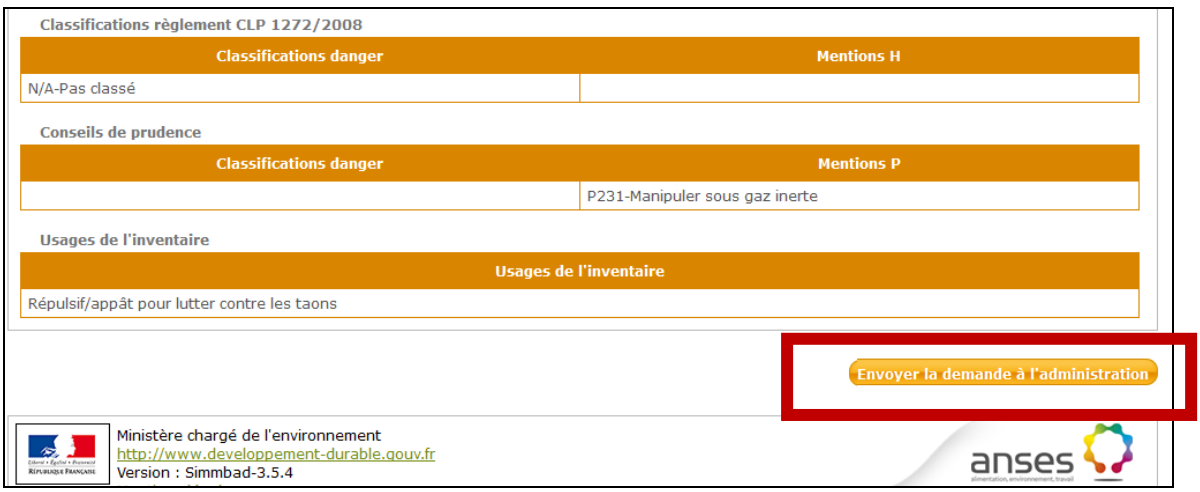

Si une ou plusieurs des substances actives que vous avez déclaré n'est/ne sont pas autorisée(s) pour le ou les TP sélectionné(s), le message suivant s'affiche :

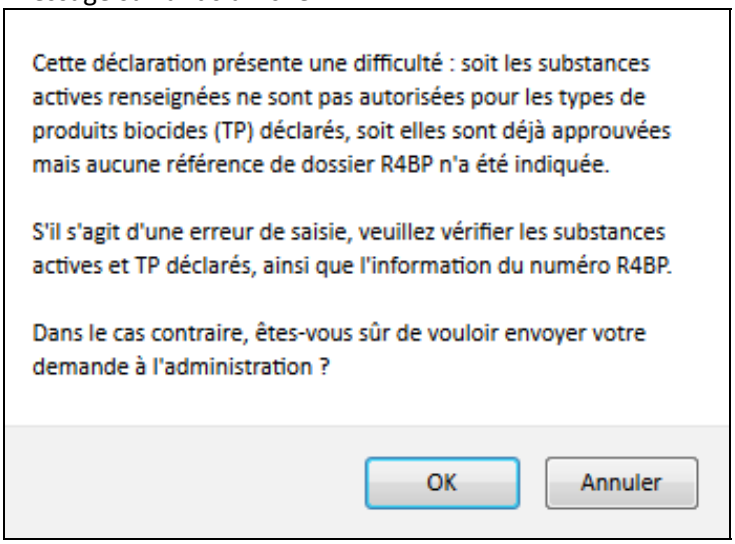

Sinon, le message suivant s'affiche :

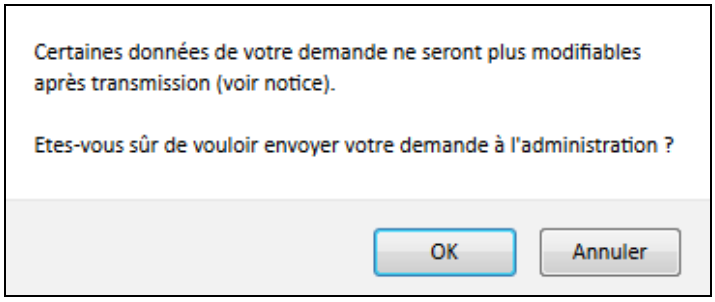

Dans les deux cas, vous recevrez un mail automatique vous indiquant si votre déclaration est acceptée ou refusée. La réception de ce mail est immédiate, et se fait sur la boite mail du déclarant. Nous vous invitons à vérifier vos dossiers indésirables.